





# PROTOCOLE D'INTERVENTION PHARE St Jacques

## → Repérage d'une situation d'intimidation, de harcèlement par :

la famille, les proches, la communauté éducative, les élèves, le personnel communal...

## → Révélation des faits par :

la cible, la famille, les proches, la communauté éducative, les élèves, le personnel communal...



Appel au

02 99 25 10 66



ce.i35.stjacques@ac-rennes.fr

12 à 48 h

- **Entretien des parents** de l'élève cible par l'IEN, si besoin
- **Recueil** des informations
- Présentation du **protocole**

- **Entretien de l'élève cible** par un membre de l'équipe ressource-pHARE, dans un lieu rassurant



**Mobilisation de l'équipe ressource/pHARE** pour : échanger les informations, identifier les personnes de l'équipe mobilisables selon les lieux et les dates, choisir la méthode la plus adaptée selon la situation



**Communication** régulière selon les besoins, avec la **famille** de la cible.

Série d'**entretiens** avec les **témoins**, puis avec les **intimideurs**



**Suivi et évaluation**

**Entretien de consolidation avec la cible**



Famille de l'élève-cible (si besoin)

élève-cible

école

2 semaines

1 à 2 mois